DE QUOI VIT L'ÉGLISE CATHOLIQUE ?

Diocèse de Nice

100 % de dons !

Pour

LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNES

Reçu fiscal*

DENIER DE L'ÉGLISE

pour les salaires des prêtres et laïcs



prêtres · laïcs · séminaristes · prêtres aînés

Un don pour la paroisse

+

OFFRANDE DE MESSE

en complément des traitements des prêtres



prêtres · prêtres aînés

Un geste de partage, une intention de prière

Le saviez-vous ? Curés, vicaires, évêques : tous perçoivent la même rémunération

Pour

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

QUÊTE

pour les frais généraux



électricité · chauffage · entretien et décoration · mobilier

Une offrande pendant la messe

+

CASUEL

pour les coûts liés aux célébrations



documents · électricité · entretien et décoration

Une participation lors de baptêmes, mariages ou funérailles

Pour

LES TRAVAUX ET GRANDS PROJETS



LEGS, ASSURANCES-VIE, DONATIONS

Le diocèse est habilité à recevoir des legs. Un legs, c'est transmettre vos biens selon vos volontés, tout en soutenant l'Église et sa mission pastorale. Recevez gratuitement notre brochure, sans engagement : legs@nice.catholique.fr